

# COMPTE RENDU

## du Conseil municipal de Loos du

### 3 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 26 mars 2019 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

Le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 28 présents à l'ouverture de cette séance :

#### **Présents :**

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, Mme Pascale LOQUET, M. Armand FORNACIARI, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, Mme Catherine GRIERE, M. Dominique ROUSSEL, M. Matthieu MONTIGNIES, adjoints

M. Bruno HELLE (à partir du vote de la délibération n°2019-04-03-03), Mme Claudine PIERQUIN, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, Monsieur Jordan DUBAR, Mme Pascale BLONDEL, M. Christian ALBERIC, M. Gauthier BRUINEN, Mme Béatrice TRICART, Mme Irène VANDENABEELE, M. François VERDONCK, Mme Valérie CONSEIL, M. Jean-Luc MUNRO, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, Mme Sandrine ROUSSEL, conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. Bruno HELLE (pouvoir à M. Christophe MAERTENS jusqu'au vote de la délibération n°2019-04-03-02)

Mme Ingrid SERRURE (pouvoir à Mme le Maire)

M. Benjamin GRESILLON (pouvoir à M. Gauthier BRUINEN)

Mme Sabine TRAMONTANA (pouvoir à Mme Béatrice TRICART)

M. Sébastien VANROYEN (pouvoir à M. Armand FORNACIARI)

M. Jean – Claude PLANQUE (pouvoir à Mme Élisabeth MASQUELIER)

#### **Absent :**

M. Jean-Claude PUCHAUX

**Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.**

#### **LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur MONTIGNIES donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 7 mars 2019.

Madame CONSEIL a fait part de deux demandes de rectifications :

La première portant sur son intervention sur la délibération n°7 « Subventions 2019 aux associations (hors sportives) et structures spécifiques » : Elle demande à ce que soit inscrit : « Elle considère que l'idée de cofinancement est intéressante mais estime que si ce financement n'est porté que par une seule association, cela constituera un frein à l'effort de mutualisation des associations ».

La seconde relativement à son intervention sur la délibération n°11 « Fixation des tarifs du Conservatoire de musique à rayonnement communal » : Madame CONSEIL demande à ce que soit inscrit « Elle fait état de

difficultés de fonctionnement rencontrées par l'Harmonie municipale de Loos, rapportées dans deux courriers aux élus par son Président d'honneur, qui mèneront à la mort programmée de cette association, la plus ancienne de Loos, fondée en 1846. Le groupe « Socialistes et personnalités » s'étonne de la gratuité proposée pour les deux nouvelles formations, alors que toutes les pratiques collectives sont payantes. Pour l'ensemble des raisons évoquées, son groupe votera contre cette délibération ».

Madame le Maire donne un avis favorable aux demandes de corrections : le compte rendu du 7 mars 2019 sera modifié en conséquence.

Monsieur VERDONCK a fait part d'une demande de rectification, sur la délibération n°14 « Convention d'application locale de la charte métropolitaine de relogement : autorisation de signature » : Il souhaite que soit ajoutée, dans son intervention, la phrase suivante : « Si un refus est exprimé par le ménage aux différentes propositions faites, le bailleur devra engager toutes poursuites légales visant à faire quitter les lieux voués à être démolis ».

Madame le Maire répond que si Monsieur VERDONCK maintient sa demande de rectification complémentaire, il convient que le compte rendu puisse également apporter la réponse qu'elle a faite en séance. En l'occurrence, les cas de refus suite à trois propositions de relogement devraient être extrêmement rares, ainsi que l'illustre l'expérience de relogement déjà menée à Mons-en-Barœul. La qualité des entretiens menés par Partenord devrait selon toute vraisemblance éviter l'échec de trois propositions de relogements successives.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **DECISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil qu'aucune décision n'a été prise depuis la précédente séance sur le fondement de la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### **INFORMATIONS**

Le Conseil municipal est ensuite informé :

Du bilan des accueils de loisirs : Hiver 2019 au Château de la Pierrette : Madame CADART donne un bilan positif de cette période d'accueil de loisirs qui s'est déroulée du 11 au 22 février 2019 sur le thème « les héros dans le monde du zen ». Trois directeurs et 26 animateurs encadraient les enfants. En moyenne, 160 enfants ont été accueillis la première semaine, et 145 la deuxième semaine. Les enfants ont apprécié les temps d'animation organisés :

- Sorties : « Jump XL », Forum des sciences, spectacle de marionnettes, Kipstadium »
- Les temps forts et les grands jeux : ateliers (sports, activités manuelles, relaxation...), séries jouées lors de l'accueil des enfants, grands jeux, spectacles de fin de semaine.

#### **Des statistiques de la délinquance 2018 :**

Monsieur FORNACIARI informe en premier lieu du bilan de la lutte contre la délinquance transmis par le Préfet, pour le département du Nord. Il ressort que le nombre d'atteintes aux biens est en recul (alors qu'à Loos, cela augmente), mais que les actes de violences sexuelles et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation. Il peut également être observé une stagnation des autres faits de délinquance, exceptés ceux liés aux étrangers.

Puis Monsieur FORNACIARI détaille le bilan 2018 de la police municipale. Il rappelle que l'effectif de la PM est composé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 16 agents au total : 13 agents de police municipale, ainsi que deux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et un agent administratif.

L'amplitude horaire a été modifiée, elle est désormais de : lundi et samedi : 8h – 13h et 14h – 19h ; mardi au vendredi : 8h – 21h ; les dimanches de 9h à 19h pendant les petites vacances et en continu du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Les statistiques figurant dans le rapport d'activité font apparaître des actions très diversifiées : verbalisation par procès – verbal électronique, interventions lors de stationnements gênants et abusifs (351 véhicules suivis en 2018 dont 96 suivis d'une mise en fourrière), contrôle radars en fonction des demandes de la population (sur « zone 30 » et sur les sites fréquentés par les écoliers en particulier), enregistrement des dépôts de mains

courantes (5225 rédigées en 2018 soit 63 de plus qu'en 2017, notamment pour stationnement gênant et abusif), opérations de sensibilisations dans les écoles, suivi des objets trouvés, enregistrement des débits de boissons, activité du centre de supervision urbain.

Le nombre de demandes de surveillance d'habitations pour l'« Opération Tranquillité Vacances » (OTV) a augmenté passant de 83 en 2016 à 105 en 2018.

Monsieur FORNACIARI précise que 109 rapports ou procès-verbaux ont été rédigés en 2018, 43 faits ont donné suite à un avis à l'officier de police judiciaire (notamment pour des infractions liées au code de la route et des actes de vols avec violences).

Enfin Monsieur FORNACIARI effectue un comparatif du nombre d'actes de délinquance entre les années 2013 et 2018 qui se présente comme suit :

Actes délictueux	2013	2018
Vols avec effraction	152	121
Vols de véhicules moteur	467	264
Destructions / dégradations	316	156

L'adjoint à la sécurité remercie sincèrement les agents municipaux qui œuvrent pour que la sécurité puisse chaque jour bénéficier aux Loossois. Madame le Maire remercie également l'action du service prévention, et son élu Monsieur Jordan DUBAR, qui est très actif en amont pour maintenir la sécurité publique. Madame le Maire remarque aussi la grande proximité des Loossois avec leur police municipale.

#### Du rapport d'activité 2018 de la bibliothèque municipale :

Madame MARTEL précise que 48 122 ouvrages sont mis à disposition du public, répartis entre la bibliothèque centrale et l'annexe. En 2018, 99 300 prêts ont été réalisés et 9 500 connexions ont été enregistrées au site internet dédié à la bibliothèque.

De nouveaux services **plébiscités par les adhérents** ont été mis en place afin de simplifier l'accessibilité et d'améliorer le service rendu aux usagers : une navette hebdomadaire entre les deux sites pour le transfert des livres le jeudi matin (**4 080 livres transférés d'une bibliothèque à l'autre en 2018**), et une boîte de retour accessible 24h/24h.

Madame MARTEL indique que la bibliothèque compte 3 852 abonnés actifs (soit 17.4% de la population loossoise) en 2018.

Elle souligne la part importante de jeunes abonnés âgés de moins de 12 ans, soit 46% des inscrits, qui est une particularité loossoise résultant des nombreuses actions de sensibilisation menées tout au long de l'année scolaire en direction du jeune public. Le temps fort à destination des écoles maternelles (les sculptures sonores en juin 2018) a permis de toucher environ 1 140 enfants, y compris des enfants du CRC, de l'IME l'Eveil et des structures petite enfance : ainsi 332 crèches d'accueil ont été réservés aux classes des écoles publiques et privées de la ville et aux groupes des Instituts médico-éducatifs.

Par ailleurs, l'animation fait partie intégrante des actions de la BM : heures du conte, ateliers, expositions, braderie de livres ... : Ce sont 500 petits spectateurs âgés de 1 à 12 ans qui ont participé aux animations de la BM en 2018.

Le public adolescent (13/18 ans) représente 8% des abonnés de la BM. Des actions de médiation sont menées depuis plusieurs années en direction des collèges de la ville dans le cadre du salon du livre (rencontres d'auteurs, expositions, ateliers) pour sensibiliser les adolescents au monde du livre et de réapprendre le plaisir de lire.

Enfin Madame MARTEL rappelle l'existence du dispositif de la « Bibliothèque hors les murs » qui permet d'aller au-devant de publics dits « empêchés ». Cette action de médiation a pris deux orientations à Loos : la petite enfance (35 séances d'animation menées par les bibliothécaires en 2018) et les personnes âgées (24 séances de prêt dans les foyers logement).

#### D'une réunion publique sur le thème du « Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) :

Madame le Maire informe que cette réunion se déroulera le vendredi 19 avril 2019 à 18h en salle du Conseil municipal : en première partie un débat sera organisée sur le SDIT, puis la seconde partie de la réunion sera consacrée à la remontée des problématiques des Loossois sur le fonctionnement du nouveau plan bus géré par Ilevia. Madame le Maire informe également qu'une réunion privée du Conseil municipal se déroulera le jeudi 25 avril 2019 à 18h, afin de débattre des orientations de la Ville de Loos sur le futur SDIT piloté par la MEL.

## Les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées. C'est le bilan financier de l'ordonnateur.

Monsieur MAERTENS demande au Conseil municipal d'adopter le projet présenté, tel qu'exposé dans son intégralité notamment en commission finances.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, il est également proposé à l'assemblée d'affecter les résultats d'un montant de 4 814 305,28 € à raison de 3 571 872,28 € en section d'investissement et de 1 242 433 € libre d'utilisation en section de fonctionnement.

Monsieur MAERTENS débute sa présentation par une rétrospective sur les dépenses et recettes de fonctionnement. Il observe une hausse des recettes de fonctionnement (+5%) entre 2017 et 2018 qui s'explique par la hausse des contributions directes, des dotations ainsi que par la vente de la friche Danel.

En effet, la progression des recettes de fonctionnement s'explique par le dynamisme des recettes fiscales qui ont fortement évolué en raison des nouvelles constructions réalisées sur la commune (près de 1,2 M€ d'augmentation de 2014 à 2018 soit près de 14% de hausse).

Parallèlement les dépenses de fonctionnement sont en baisse notamment les frais de personnel et les charges à caractère général. Les charges de personnel s'élèvent ainsi à 13 390 K€ au 31 décembre 2018 contre 13 625 K€ au 31 décembre 2017 (-1,76 %). De même, les charges à caractère général (chapitre 011) ont baissé de 5,51% (-243,4 K€) entre 2018 et 2017. Parallèlement, de 2013 à 2017, on constate une baisse cumulée de -18%, soit 968,5 K€.

Les restes à réaliser 2018 en investissement s'élèvent **en dépense à 3 829 919,04 € et en recette à 1 086 084,66 €.**

Puis Monsieur MAERTENS effectue une présentation générale du CA 2018.

Concernant la section de fonctionnement, en recettes, le résultat final est de 28 930 638 €, en hausse de 6,79% par rapport au CA 2017), très proche des prévisions budgétaires (28 863 501 € inscrits au budget primitif 2018 – soit 107 % de réalisation).

Au niveau des dépenses, Monsieur MAERTENS souligne que le résultat final est de 25 979 433€, le résultat étant impacté négativement par l'indemnité de remboursement anticipé des emprunts toxiques pour 1 201 000 €. Néanmoins le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 91% des prévisions budgétaires 2018.

Concernant la section d'investissement, Monsieur MAERTENS remarque que la Ville n'a pas eu besoin d'acter de nouvel emprunt en 2018 : 57% des recettes d'investissement ont été réalisées. Les restes à réaliser sont de 1 086 084,66 € au 31 décembre 2018. Il détaille le montant important des subventions perçues (DSIL pour la Fileuse, DDU pour le réaménagement de l'école La Fontaine, Solde subvention ANRU pour la requalification de la rue Vallès et solde des travaux de requalification des cours Bulteel et Buisart, et liste les subventions qui ont été reportées.

Monsieur MAERTENS détaille ensuite les dépenses d'investissement. Le total général de ces dépenses s'élève à 9 722 661,72 €. Il précise que le total du réalisé en dépenses est de 13 552 580,76 €, avec un reste à réaliser de 3 829 919,04 €.

Monsieur MAERTENS informe que le détail des dépenses d'investissement par projet figure page 20 du document synthétique.

Monsieur VERDONCK remercie le service des finances et les agents qui ont élaboré des documents budgétaires de qualité.

Au niveau du fonctionnement, il est difficile de comparer avec l'année précédente car les données ne sont pas identiques. Il se contentera ainsi de comparer les recettes, et observe une grande similitude avec ce qui était prévu au BP 2018. Sur les produits des services, il observe une quasi stabilité des recettes mais ne retrouve pas le niveau de service proposé aux Loossois au mandat précédent. Sur les impôts et taxes, il remarque une augmentation due à l'évolution des bases alors que ce produit aurait pu diminuer si la majorité avait diminué les taux de 5%. Sur les dépenses, Monsieur VERDONCK observe une baisse des charges à caractère générale due stabilité des charges de personnel après une augmentation depuis le début de mandat. Sur les dépenses, la non consommation des crédits de charges à caractère général a diminué mais reste significative. Entre 2017 et 2018, la rémunération totale du personnel titulaire est quasiment identique, celle des non-titulaires a augmenté de 13%. Ce mouvement est confirmé dans le BP 2019, Monsieur VERDONCK y voit une volonté claire de précariser l'emploi, ce qui est contradictoire avec la volonté de créer des CDI dans le cadre

de l'action « Territoire zéro chômeur » à Loos pour combattre la précarité. Enfin, il constate une diminution de moitié des emplois aidés, et aimerait savoir ce que sont devenus ces emplois. Sur les investissements, les restes à réaliser sont importants : même s'ils ont baissé en 2018, ils ne retrouvent pas le niveau de 2015. Même si certains reports sont explicables, certains ne devraient pas exister comme les RAR inscrits en 2017 et réinscrits en 2018.

En conclusion, ce compte administratif confirme sa vision du BP 2018, avec une baisse des services à la population et une contraction des dépenses au profit des investissements. Pour ces raisons, son groupe votera contre ce CA.

Monsieur MUNRO observe que les recettes de fonctionnement sont toujours à la hausse depuis 2013, de même que les contributions directes. Les dotations sont stables, le FPIC est même en augmentation pour Loos : beaucoup de villes aimeraient bénéficier de ce même confort de gestion alors qu'elles subissent des baisses de dotations de la part de l'Etat. Il aurait souhaité que la politique sociale soit menée davantage au profit des Loossois. La Ville investit pour les bâtiments municipaux, notamment scolaires ce qui est très bien, mais pas dans le domaine du social : on assiste à la création de logements de standing plutôt que celle de HLM. A propos des dépenses, Monsieur MUNRO remarque une très légère baisse des dépenses de fonctionnement, certaines dépenses sont en trompe l'œil : il estime qu'au CCAS, l'augmentation de subvention ne profite pas aux personnes en difficulté mais a pour vocation de résorber le déficit des foyers logement. En ce qui concerne les consommations d'énergie, Monsieur MUNRO regrette l'absence de transition écologique, seules sont réalisées des économies d'énergie avec une petite baisse de la consommation d'eau, du chauffage urbain et des postes d'achats de combustibles. C'est un bon point mais cela serait peut-être dû à des reports de factures d'une année sur l'autre d'après ce qu'il a compris des explications données en commission finances. Sur le poste « fêtes et cérémonies », la différence de 50% de dépenses entre 2017 et 2018 s'explique par une ventilation comptable différente des dépenses effectuées. Le montant de la cérémonie des vœux ayant été détaillé à sa demande dans le compte rendu de cette commission, Monsieur MUNRO remarque une quasi stabilité des dépenses, le coût global était de 6 518,14 € en 2018, il s'élevait à 5 457,48 € en 2019. Enfin sur les charges de personnel, il constate une tendance à remplacer les CDI par des petits contrats précaires qui se cumulent.

Monsieur GRUSZCZYNSKI remercie les services de la ville pour le travail effectué. Il remarque que les finances locales sont plutôt dans une phase de stabilité depuis la sortie des emprunts structurés. En recettes, il constate une hausse des dotations notamment grâce au FPIC, des produits de cessions d'un montant toujours importants correspondant à la vente des « bijoux de famille », une augmentation des dotations de fonctionnement et une baisse continue de la contribution des Loossois aux services rendus ce qui manifeste leur désintérêt pour ces services. En dépenses, il observe une diminution des charges à caractère général. Les investissements sont conséquents, surtout sur l'échéancier de la fin de mandature : Monsieur GRUSZCZYNSKI remarque néanmoins des reports d'investissements toujours importants. Pour conclure, le compte administratif est comptable et correspond à la vision du budget primitif 2018 qui n'allait pas dans l'intérêt des Loossois, en logique il votera contre.

Monsieur MAERTENS constate que les finances locales sont arrivées aujourd'hui à un stade d'optimisation des dépenses générales. Il remarque que les fournitures administratives ont diminué de 52% entre 2013 et 2018, les dépenses de combustibles, d'entretien / réparation et de « relations publiques » ont également diminué drastiquement. Cela représente une économie de 677 000 € par an pour ces postes. Au niveau des investissements, 12 millions d'euros ont été réalisés sur la seule année 2018, alors que sur la précédente mandature l'investissement total avait été de 14 millions. L'investissement aura ainsi été doublé sur la mandature 2014 – 2020, sans aucun emprunt si ce n'est celui qui a été nécessaire pour renégocier l'emprunt structuré. Aujourd'hui la municipalité recherche des dépenses efficaces et efficaces pour le bien-vivre des Loossois.

Madame le Maire observe que la bataille des chiffres s'exprime mais qu'il faut bien souligner que les chiffres de la municipalité s'incarnent dans des réalisations concrètes. Elle rappelle que l'investissement sert à ce que des services de qualité soient rendus aux Loossois, dans les écoles, au CRC, dans la nouvelle salle de spectacle. Aucun des équipements de la ville n'est vide, excepté le Château Bigo-Danel dont la future destination est en cours de réflexion. Madame le Maire confirme que le service social ne diminue pas : en 2018, la Ville a consacré 419 000 € de dépenses aux quartiers situés en politique de la ville : 251 000 € ont été versés aux associations et établissements publics (AREFEP, Caisse des écoles notamment) qui accordent un soutien à la politique de la ville, et des actions ont été portées directement par la Ville pour un montant de 168 000 €, notamment au profit du service « Escalé », de l'action des éducateurs de prévention, de l'action très forte du CCAS... Elle ne voit ainsi pas en quoi les actions sociales de la Ville seraient en diminution. Concernant la transition énergétique, la Ville fait tout ce qui n'a jamais été réalisé : intervention sur le bâti (5.6

millions d'euros consacrés sur la mandature), remplacement de l'éclairage public pas des leds moins énergivores, éclairage pour le passage de la Liane 5...

Sur le programme de renouvellement urbain, qui va s'exécuter sur une dizaine d'années, il y a eu quatre années d'expertise aux Oliveaux : l'ANRU demande de déconstruire pour créer davantage de mixité sociale. Il faut rééquilibrer le quartier des Oliveaux pour susciter de l'activité économique et y vivre normalement. Les Loossois qui souhaitent rester à Loos le pourront. De plus lorsque des logements neufs sont construits, on continuera à y adjoindre 30% de logements sociaux.

Enfin Madame le Maire remarque que sur le poste « fêtes et cérémonies », la dépense consacrée à la cérémonie des vœux est à l'équilibre entre 2013 et 2018, la différence est qu'aujourd'hui tous les Loossois y sont invités alors que ce n'était pas le cas sous la mandature précédente : de ce fait la dépense par Loossois a très sensiblement diminué.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal, ne prend pas part au vote, et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur MAERTENS.

#### **Adoptée par :**

**26 voix pour** : groupe « Choisir Loos »

**7 voix contre** : groupes « Socialistes et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)

## **2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

En raison du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, chacun d'eux tient une comptabilité qui lui est propre. Le compte de gestion retrace les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice écoulé (comptabilité en partie double). Établi par le comptable de la commune, il doit être certifié exact dans ses résultats par le Trésorier Payeur Général.

Monsieur MAERTENS demande au Conseil municipal de déclarer, le cas échéant, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Adoptée à l'unanimité**

## **3. BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes annuelles de la commune. Monsieur MAERTENS demande au Conseil municipal de voter le budget de la Ville de Loos qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 249 083 € en section de fonctionnement, et 16 231 126.94 € en section d'investissement.

En premier lieu, Monsieur MAERTENS expose les axes principaux du budget primitif 2019 à savoir :

- Un niveau d'épargne stable : Le budget 2019 préserve un taux d'épargne brute autour de 11%, ce qui est extrêmement satisfaisant. Cela permet de consacrer des recettes de fonctionnement au financement des investissements de la ville.
- Une stabilité des charges à caractère général par rapport au BP 2018
- Une fiscalité sans hausse : Le budget 2019 maintient une fiscalité équitable sans augmentation des taux.
- Une montée en puissance significative des investissements
- Un recours à l'emprunt tout en maintenant une capacité de désendettement autour de 4 ans, bien en dessous du seuil d'alerte (qui est, pour rappel, de 10 ans)

Monsieur MAERTENS présente le budget de fonctionnement qui s'élève à 27 249 083 € :

En recettes, le budget 2019 tient compte de la progression des dotations de l'Etat liée à la hausse de la population municipale et à l'abondement de la DSU, du montant des bases fiscales au 14/12/2018, de l'absence d'augmentation des taux d'imposition et de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+ 2 % à périmètre constant (sans la reprise sur provision ni le produit des cessions d'immobilisations).

Concernant les dépenses de fonctionnement, le montant des charges à caractère général du BP 2019 est identique à celui de 2018 (hors remboursement des intérêts contractuels versés à Dexia et dépenses imprévues).

Le budget prévisionnel 2019 prévoit en plus, par rapport à 2018 :

- o La mise en place d'une programmation de spectacles pour le nouvel équipement culturel
- o Une course hors stade

- Des « cartables scolaires » afin d'assurer l'égalité entre tous les loossois pour l'acquisition de matériel scolaire.

Malgré ces dépenses supplémentaires, les économies réalisées sur les frais d'impression, les locations mobilières..., permettent de maintenir le montant prévisionnel des dépenses 2019 à celui de 2018.

Il est également à noter une stabilisation du montant prévisionnel 2019 de la masse salariale par rapport à celui de 2018. Malgré divers recrutements sur 2019, la poursuite du PPCR, du GVT, et la prise en compte d'une enveloppe pour les élections européennes, le montant prévisionnel 2019 sera stable par rapport à celui de 2018.

Puis Monsieur MAERTENS présente les choix réalisés en matière d'investissement. Ainsi le Budget Primitif 2019 prévoit un programme d'investissement ambitieux, équilibré à hauteur de 16 231 126.94 €, dont les principaux axes de dépenses concernent les domaines suivants :

#### **La culture et le patrimoine :**

Réhabilitation de l'Espace culturel « La Fileuse »

Installation d'un carillon dans le beffroi de l'Hôtel de Ville

Acquisition d'un immeuble rue Léonard Danel pour installer un service public

Réhabilitation de la ferme d'Ennequin

Réhabilitation du château Bigo Danel

#### **La rénovation urbaine :**

Etudes ANRU pour la réhabilitation du quartier des Oliveaux

Réhabilitation du quartier Clémenceau (Restructuration des Espaces Verts)

#### **L'écologie:**

Changement de l'éclairage public rue Foch dans le cadre de la mise en place de la liane 5 (remplacement par des leds plus économiques)

Plan climat : changement des fenêtres dans les Ecoles Florian, Voltaire et Michelet pour optimiser les économies d'énergie

Aménagement de la friche Danel

Construction passive du restaurant scolaire Place Jean Jaurès

Opération Verdissons nos façades

Achat de cuves de récupération des eaux pluviales dans les écoles

#### **L'éducation :**

Ecole Louise Michel : Agrandissement des cuisines et sanitaires

Ecole Sévigné Victor Hugo : création d'un préau

Ecole Curie Michelet : travaux de création d'un local vélo, démolition des logements de fonction et réfection de la cour

Ecole La Fontaine : préau

Ecole Perrault : création d'une aire de jeux

Ecole Voltaire : création d'un local vélo

Ecole Anatole France : travaux de réagencement des locaux de la garderie....

#### **La sécurité :**

Poursuite de la mise en place de la vidéo-protection

Poursuite de l'installation de visiophones dans les écoles

Radars pédagogiques

#### **Le sport :**

Construction d'un club house et des vestiaires au stade Vandeweghe

Ces dépenses seront principalement financées par l'autofinancement (48%) l'emprunt (35%) et les subventions d'investissement (13%).

En conclusion, Monsieur MAERTENS remarque que le budget primitif 2019 s'articule autour des axes suivants:

- Une stabilité des prévisions relatives aux charges à caractère général et aux charges de personnel
- Des taux d'imposition reconduits au même niveau qu'en 2018
- Des ratios d'endettement en dessous des moyennes nationales malgré le recours à l'emprunt
- Une très forte montée en puissance des investissements

Madame BALDEYROU souligne que le potentiel fiscal de Loos est toujours bien inférieur à la moyenne nationale de la strate, il en est de même pour les ratios de recettes et dépenses par habitant. Par le biais des dotations, l'Etat injecte plus de 9 millions d'euros, soit près de 37% des recettes de gestion courante. La proposition de budget quant à la section de fonctionnement est en légère baisse par rapport à 2018, les économies réalisées sur certains postes permettent d'aider des familles en difficulté, notamment par l'aide au cartable scolaire, c'est à cela que les économies servent et doivent servir.

Les charges financières, quant à elles, sont en forte baisse liées à la baisse des pénalités de sortie des emprunts toxiques. Le poste de recettes « impôts et taxes » est en augmentation, lié aux programmes immobiliers nouveaux : sur ce point il faut rappeler que la Ville ne peut interdire la délivrance d'un permis de construire si le cadre réglementaire du PLU est respecté. La liberté communale, si souvent réclamée, est ainsi largement obérée sur ce point. L'autofinancement prévisionnel s'élève à 4 278 903 € soit un peu plus de 15% des recettes. Enfin Madame BALDEYROU observe que l'opposition ironise sur la gestion municipale, mais que la ville se transforme et que le gaspillage organisé a été stoppé. Le groupe majoritaire s'estime ainsi fier de son bilan et accorde son total soutien à cette proposition de budget primitif.

Monsieur VERDONCK observe que pour la deuxième année, le budget est élaboré après la clôture du compte administratif : cela ne change pas grand-chose car une partie des recettes ne sont pas connues. Ce budget est le dernier de la mandature. Il constate des investissements importants, cela constitue un budget de campagne sur des investissements visibles plutôt que pour le bien-être de la population. Monsieur VERDONCK continue de penser que la fin de la taxe d'habitation est une mise à mal de la décentralisation : si l'Etat veut rendre du pouvoir d'achat aux Français, qu'il choisisse un budget dont il est responsable. Concernant la fiscalité, il pense que la baisse de 5% des taux aurait pu être anticipée dès le début du mandat, et on aurait pu espérer une augmentation de la fiscalité totale du fait de la revalorisation des bases de 2%. Il prévoit une diminution des redevances payées par les Loosois, notamment sur le périscolaire. Enfin il observe une quasi stabilité des dotations. Monsieur VERDONCK remarque globalement que les rémunérations des personnels titulaires et non-titulaires sont en augmentation de 3.1% par rapport au réalisé 2018, la part des non-titulaires continue d'augmenter ce qui rejoint la politique gouvernementale qui au travers de la réforme de la fonction publique, veut prendre comme modèle une gestion libérale. Cela se traduit par un surcroît de travail pour le personnel, une baisse de la qualité de vie au travail et de la qualité du service rendu.

Les investissements sont importants, mais 5 millions sont consacrés à la Fileuse. Le reste revient à des valeurs plus normales, les nouveaux investissements s'élèvent à environ 6 millions d'euros. Il estime qu'il est un peu exagéré de parler de « réhabilitation du Château Bigo-Danel », alors qu'il s'agit de son entretien courant. A la Ferme d'Ennequin, il demande s'il y aura une installation d'estaminet comme cela avait été envisagé lors de l'appel à projet lancé en 2018. Il estime que l'écologie est un bon alibi pour les investissements présentés sous cette thématique. Sur la thématique du sport, il propose de conserver un terrain de football naturel aux Oliveaux. Il remarque que les investissements dans les écoles sont une constante depuis 20 ans. Certes l'autofinancement est indispensable mais porté à son paroxysme les économies forcées peuvent mettre à mal le fonctionnement, ainsi la volatilité du personnel et la baisse de la qualité du service public a pour conséquence la détérioration du facteur humain. Il est aujourd'hui proposé d'emprunter 5.6 millions d'euros : il s'agit d'un emprunt important mais qui est conclu dans des conditions très favorables.

Monsieur VERDONCK estimant que ce budget s'inscrit dans la continuité des budgets précédents et ne va pas dans le sens de l'intérêt général, son groupe votera contre.

Monsieur MUNRO remarque que ce BP est dans la lignée des précédents budgets. Concernant les choix d'investissements, la rénovation urbaine des Oliveaux n'est pas dans sa phase opérationnelle et est donc limitée. Sur l'écologie, les actes lui semblent encore insuffisants. Pour la liane 5, le gain est d'une minute pour ce qui concerne les trajets sur Loos, et rien n'est fait pour améliorer les déplacements à vélo. L'opération « verdissons nos façades » est microscopique par rapport à la bétonisation du parc de l'institut Saint-Vincent-de-Paul. Sur le restaurant scolaire passif, le bâtiment ne sera occupé que trois heures par jour, l'inertie sera donc importante et il faudra beaucoup d'énergie pour maintenir une température constate dans le bâtiment : néanmoins il soutient ce projet. Au final, Monsieur MUNRO votera contre ce budget primitif.

Monsieur GRUSZCZYNSKI a un sentiment de continuité et de campagne à l'étude de ce BP. Il a déjà explicité son point de vue sur les grands équilibres lors du ROB. Sur les recettes de fonctionnement, les dotations représentant 32% du total ce qui n'est pas négligeable. Sur les dépenses de fonctionnement, la trame est identique à l'an dernier, les charges de personnel restent importantes. Le poste « enseignement et formation » est élevé et il reste interrogatif sur les retours faits en conseils d'école. En investissement, il faut remarquer que les projets concernent essentiellement de la réhabilitation, mais ils auraient pu être décalés dans le temps. Il remarque un point mineur sur l'action « cartables à l'école » : cette action reflète un gestion politique calculée, qui peut faire plaisir sur l'instant aux bénéficiaires mais chaque famille a déjà payé cette action avec l'augmentation des tarifs pratiquée en début de mandat. Enfin le budget comptable est équilibré mais n'est

pas dans l'intérêt des Loossois et révèle les convictions de la gestion municipale, de ce fait Monsieur GRUSZCZYNSKI votera contre ce budget.

Monsieur MAERTENS souligne qu'avant de pouvoir lancer l'action « cartables à l'école », il a fallu solder les emprunts toxiques et faire naître une trésorerie permettant d'offrir quelque chose d'utile aux Loossois. Il rappelle qu'une des premières délibérations votée en 2014 portait sur une demande d'autorisation de découvert ; le contexte financier était alors très difficile.

Sur les investissements, il observe qu'en six années de mandature municipale 2008 – 2014, 22.2 millions ont été réalisés, dont 6.4 millions de remboursement d'emprunts, soit 16 millions d'euros d'investissements réels : en comparaison, le seul BP 2019 comprend déjà 13 millions d'euros. A ce jour, l'équipe municipale investit sans emprunt. Si le niveau d'emprunts avait été maintenu, il n'aurait pas été possible de mener cette action « cartables à l'école ». Le contexte a changé, il faut s'adapter aux réformes, aux évolutions : NAP, location de bâtiments modulaires pour l'école la Fontaine dès mai 2014, ... De plus le gouvernement a proposé un dégrèvement de la taxe d'habitation, pour 80% de la population : si on diminue les taux cette année, ce sera autant de recettes en moins pour demain. Concernant les « bijoux de famille » évoqués, Monsieur MAERTENS remarque que certains étaient en très mauvais état : Pensionnat Sorlin, EFM, restaurant scolaire et cuisine centrale des Oliveaux... Il faut faire des choix, et ceux-ci sont assumés par la municipalité.

Madame le Maire souligne qu'au Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC), deux « orchestres à l'école » sont développés dans les écoles Voltaire et Hugo-Sévigné, ce qui est un bel exemple d'activité sociale éducative. 160 000 € ont été votés pour compléter le budget 2018 du CCAS et une subvention de 1.4 million lui est versée en 2019. Le CCAS a fait part de ses besoins d'expansion, l'aide de la Ville au CCAS va croissant, les locaux sont désormais confortables pour recevoir la population qui a besoin de cette aide.

Les effectifs d'agents territoriaux sont stabilisés, il y a des départs en retraite mais aussi des recrutements de compétences. Aujourd'hui la Ville est dans la fourchette haute pour les charges de personnel, mais elle manque cruellement de cadres. L'objectif est d'atteindre un taux d'encadrement de 12% par rapport aux 6% de 2014, afin de se doter des outils pour rester dans la course des évolutions normatives et techniques. Ainsi une réelle « Direction des Systèmes d'Information » a été créée, elle n'existait pas avant 2014 en tant que telle, de même que le service des marchés qui était inexistant. Tout cela explique la stabilisation de la masse salariale. Pour les contractuels, l'essentiel des recrutements s'effectue afin de faire fonctionner les centres de loisirs et s'occuper des jeunes en période haute.

Madame le Maire regrette que toutes les observations faites en séance n'aient pas été formulées en commission finances. Elle doit ainsi apporter en séance des réponses aux diverses questions posées in extremis par l'opposition.

Pour la ferme d'Ennequin, elle souligne qu'il est difficile de trouver un partenaire sérieux pour l'exploitation de l'estaminet, mais le processus est travaillé attentivement. Elle précise également que la location d'une patinoire n'a pas été renouvelée car le coût est très élevé pour un fonctionnement sur une petite quinzaine de jours : les sponsors n'ont pas été au rendez-vous pour participer à son financement, il faut donc se montrer raisonnable et ne pas renouveler cette action. Sur le stade Vandeweghe, que Monsieur VERDONCK propose de retransformer en terrain en herbe, elle rappelle que la précédente municipalité avait choisi d'en faire un terrain synthétique, et que son coût de 900 000 € est toujours en cours de paiement. Néanmoins il a toujours été dit dans le cadre du programme de renouvellement urbain que si le besoin d'un nouveau stade apparaissait, il serait réalisé. Toutefois ce besoin ne semble pas avéré à l'heure actuelle, puisque le stade Vandeweghe est davantage utilisé par l'ASLO uniquement parce que le stade Léo-Lagrange ne l'est plus. Sur la Liane 5, la volonté est de créer un maximum de couloirs propres, pour pacifier la circulation sur l'axe Foch – Potié : les commerçants seront contents du rendu final proposant un stationnement réfléchi et un éclairage écologique. Le restaurant scolaire Jean-Jaurès fonctionnera plus de trois heures par jour, une réflexion est en cours pour envisager les modalités de l'utilisation complémentaire du bâtiment.

Madame le Maire confirme qu'il existe bien une vision globale de l'aménagement de la ville. Le budget 2019 n'est pas un budget de campagne mais incarne la continuation des actions de la municipalité. Le temps de préparation des travaux est important, aujourd'hui nous sommes en phase opérationnelle. Ces équipements nouveaux sont créés pour la population et aucun quartier n'a été oublié avec la réhabilitation complète de Clémenceau, le centre Arago, l'école La Fontaine, le Pensionnat, le nouvel équipement culturel, le CRC, le CCAS, le Parc Danel, le réaménagement des Oliveaux travaillé dès 2014, et le lien sur l'Epi de Soil avec Eurasanté en développement. Le projet municipal a ainsi une cohérence et une réelle cohésion.

#### **Adoptée par :**

**27 voix pour** : groupe « Choisir Loos »

**7 voix contre** : groupes « Socialistes et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)

#### **4. MAINTIEN DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX A LEUR NIVEAU DE 2018**

Monsieur MAERTENS expose que conformément à la réglementation, et après analyse du Budget Primitif 2019, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier le taux des taxes locales par rapport à leur niveau de 2018. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit : 31,22 % pour la Taxe d'Habitation, 27,96 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 76,21 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).

Monsieur MAERTENS observe ainsi qu'il s'agit du premier mandat durant lequel il n'y aura eu aucune augmentation des taux des taxes locales.

Madame BALDEYROU remarque que les taux resteront inchangés, aucune augmentation n'a été réalisée au cours de la mandature ce qui est inédit. Si la promesse de baisse des taux de 5% n'a effectivement pas été tenue, cela est dû au fait que la municipalité s'est trouvée dans une situation financière difficile avec les emprunts toxiques. De plus le Président de la République Emmanuel Macron a réalisé sa promesse de dégrèvement de la taxe d'habitation pour une grande partie des contribuables. Aujourd'hui il faut être réalistes, une diminution de 5% de la part communale des impôts locaux représente une baisse non significative à l'échelle individuelle sur la feuille d'impôts, en revanche la perte de recettes fiscales induite pour la Ville est importante. Il est également apparu que 60% des payeurs de la taxe foncière sur Loos sont des non Loosois, il faut donc se demander s'il est opportun qu'une telle baisse leur profite. Madame BALDEYROU remarque enfin que le reversement de l'excédent de la RME à la Ville diminue encore cette année, ainsi est pérennisé le fonctionnement de cette régie qui peut réaliser tous les investissements qui lui sont utiles mais cela amenuise les recettes de la Ville : l'excédent transféré à la Ville est passé de 600 000 € en 2013 à 250 000 € en 2019. La majorité municipale a pris la sage décision de ne rien changer et assume son choix.

Monsieur VERDONCK précise qu'en ce qui le concerne il s'était prononcé sur le maintien des taux sous la mandature précédente, même s'il y avait eu une augmentation en début de mandat, les taux étaient alors à un niveau considéré comme exact pour les Loosois. Il votera pour le maintien des taux actuels.

Monsieur MUNRO indique que la tendance est générale depuis plusieurs années pour ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Il constate une diminution de la qualité du service public et du nombre d'emplois d'agents territoriaux. Il revient sur les emprunts toxiques, dont l'impact est cité très fréquemment mais était connu dès 2014.

Monsieur GRUSZCZYNSKI observe qu'il est difficile de tenir ses promesses, mais que baisser les taux actuellement, avec la réforme gouvernementale sur la taxe d'habitation, reviendrait à « se tirer une balle dans le pied » : il votera donc pour cette délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) POUR L'INSTALLATION D'UN CARILLON DANS LE BEFFROI DE L'HOTEL DE VILLE**

Madame le Maire expose que par délibération n°2015-09-24-20 du 24 septembre 2015, le Conseil municipal approuvait l'opération et le lancement d'une consultation pour la fourniture et la pose d'un carillon de 17 cloches dans le Beffroi de l'Hôtel de Ville, afin de participer au rayonnement culturel de la Ville. Le plan de financement prévisionnel de cette opération prévoit un appel au mécénat, ainsi que toute demande de subventions pouvant être sollicitées. Dans ce cadre, il pourrait être fait appel au fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille fixant un plan de soutien en investissement aux équipements culturels.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention d'un montant de 15 000 € auprès de la Métropole Européenne de Lille, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Madame CONSEIL pensait que le financement de ce carillon était bouclé depuis décembre 2018. La Fondation du Crédit agricole n'a finalement consenti qu'au versement de 15 000 € sur les 33 000 € promis. Elle souhaite savoir quel est l'apport de l'association « Beffrois et patrimoine ». Elle ne saisit toujours pas l'intérêt de ce carillon, aussi son groupe votera contre cette délibération.

Monsieur MUNRO rappelle qu'en décembre 2018 la Fondation du patrimoine était évoquée pour son activité de sauvegarde du patrimoine il estime que ce carillon relève plutôt d'un folklore. Il est difficile de connaître le

véritable coût pour la Ville, Monsieur MUNRO pense qu'il y a un manque de clarté sur le financement global.

Madame ROUSSEL remarque que la délibération porte sur la possibilité de demander à la MEL la somme de 15 000 €. Il lui semble pourtant qu'il avait été dit lors du Conseil municipal du 13 décembre 2018 qu'il y avait eu tellement de mécènes que le projet allait déborder de financements, que la majorité se demandait ce qu'elle allait faire de tous ces fonds de la part des donateurs, et qu'il n'y avait donc aucune inquiétude à avoir sur le financement de ce carillon. Elle se demande donc pourquoi cette somme supplémentaire va être sollicitée auprès de la MEL : même si elle sait que les sourds n'entendront pas le carillon, elle espère que la MEL ne sera pas totalement aveugle.

Madame le Maire rappelle que les financements sont acquis à 80%, une part de 20% restant à la charge des collectivités territoriales, que ce soit la Ville ou la MEL. Aussi si l'on va chercher ces 15 000 €, la part de financement de la Ville baissera corrélativement, et ce sera autant d'argent supplémentaire qui pourra être consacré aux Loossois.

Monsieur BENNASSAR, représentant de la Ville de Loos au sein de l'association « Beffrois du patrimoine mondial », prend ensuite la parole pour expliquer l'intérêt de cette association qui vise à valoriser le patrimoine historique du Nord de la France et de la Belgique. Un audit a été programmé en 2015 pour mener un état des lieux de ces beffrois. Actuellement, une phase d'étude est en cours pour développer certaines actions, notamment touristiques.

Madame le Maire souligne que Loos appartiendra ainsi bientôt au patrimoine campanaire du Nord, ce qui est une fierté pour la ville.

#### **Adoptée par :**

**27 voix pour** : groupe « Choisir Loos »

**7 voix contre** : groupes « Socialistes et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)

## **6. SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LA VILLE EN 2019 AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR CINQ PROJETS D'INVESTISSEMENT**

Madame GRIERE expose que les cinq opérations suivantes, inscrites au budget primitif municipal 2019 en section d'investissement, correspondent aux critères d'éligibilité de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) listées par la Préfecture du Nord dans sa circulaire – cadre du 28 janvier 2019 :

- Amélioration de l'isolation thermique et phonique de l'école Michelet par le remplacement des menuiseries (coût total prévisionnel : 80 000 € HT / montant DSIL sollicité : 32 000 € (40%))
- Amélioration de l'isolation thermique et phonique de l'école Voltaire par le remplacement des menuiseries (coût total prévisionnel : 92 000 € HT / montant DSIL sollicité : 36 800 € (40%))
- Amélioration de l'isolation thermique et phonique de l'école Florian par le remplacement des menuiseries (coût total prévisionnel : 144 000 € HT / montant DSIL sollicité : 57 600 € (40%))
- Transformation d'une friche industrielle en parc urbain (coût total prévisionnel : 683 743 € HT / montant DSIL sollicité : 205 122 € (30%))
- Aménagement d'un columbarium au cimetière Delory (coût total prévisionnel : 119 234 € HT / montant DSIL sollicité : 47 693 € (30%))

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur VERDONCK estime que quatre de ces demandes de subventions sont pertinentes : en revanche la cinquième sur l'aménagement d'un columbarium au cimetière Delory lui semble un peu tirée par les cheveux, pour ce qui concerne la motivation du recours à la DSIL à savoir la « réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ». Il souhaite que les nouveaux habitants n'aient pas besoin de cet équipement trop vite, et estime qu'il s'agit plutôt d'une volonté d'afficher un grand nombre de demandes de subventions. Il votera pour cette délibération.

Monsieur MUNRO livre quelques remarques sur les travaux d'isolation phoniques et thermiques qui ont le mérite d'exister. Il reste qu'isoler des fenêtres apporte seulement un gain d'énergie de 15% ce qui constitue un saupoudrage. Il est plus efficace de mener un plan climat avec une réhabilitation de l'ensemble des écoles et des bâtiments municipaux. A propos de la friche Danel, le point positif est la sacralisation du parc urbain dans le cadre du PLU., mais il fait le triste constat que ce terrain est pollué alors que le terrain de l'institut Saint-Vincent-de-Paul est sacrifié pour les promoteurs car il s'agit d'un terrain constructible. Il regrette qu'une

grande partie des replantations d'arbres seront faites sur 70 centimètres au-dessus de la dalle béton des parkings souterrains. Mais en raison des petits pas effectués pour la transition écologique, il votera pour cette délibération.

Monsieur ROUSSEL rappelle qu'au niveau des toitures des écoles, l'essentiel a été fait lors des mandatures précédentes, avec la même entreprise. Pour obtenir des économies d'énergies efficaces et à moindre coût, il suffit d'isoler les faux-plafonds sur 20 à 30 centimètres d'épaisseur pour éviter les déperditions d'énergie.

Madame le Maire indique que le projet de columbarium au cimetière Delory est bien éligible, selon la circulaire, à l'attribution de la DSIL au titre de l'accroissement du nombre d'habitants. Si un financement complémentaire de l'Etat peut être obtenu pour ce projet, cela sera bénéfique. Sur le projet de l'institut Saint-Vincent-de-Paul, dont elle rappelle qu'il est mené par une personne privée, Madame le Maire ne regrette pas qu'ainsi le lycée puisse demeurer et se développer. Les nouveaux arbres replantés deviendront aussi grands que ceux qui ont été abattus, et les beaux sujets historiques demeureront en cœur de parc.

### **Adoptée à l'unanimité**

## **7. SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LA VILLE EN 2019 AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE ET DES AUTRES DISPOSITIFS LIES A LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Madame GRIERE expose que le Contrat de Ville 2015-2020, signé entre la Ville de Loos, l'État, la Métropole Européenne de Lille et les différents partenaires, programme des actions nouvelles ou reconduites afin de revaloriser les quartiers situés en politique de la ville et réduire les inégalités entre les territoires. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal son accord pour mettre en place les actions suivantes, pour lesquelles la Ville est maître d'ouvrage :

### Actions éligibles au contrat de ville :

- La mobilité à l'emploi grâce au permis de conduire et à la formation BAFA
- Fonds de travaux urbains
- Animation et découverte par le numérique
- Création d'un dispositif d'Orchestre à l'école

### Actions éligibles à d'autres dispositifs liés à la politique de la ville:

- Projets d'actions de sécurité routière
- FIPDR : Aide aux victimes et accès au droit
- FIPDR : Chantier TIG
- Séjour de rupture (Ville vie vacances)
- Poste prévention jeunesse

De plus, le financement de ces projets ayant été inscrit au budget municipal, il est également demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire, dans le cadre de la politique de la ville, à solliciter, pour la partie restant à financer, les subventions nécessaires à l'équilibre budgétaire de ces actions auprès des services instructeurs et financeurs (l'État, la Région Hauts-de-France et le Département du Nord dans le cas présent).

Madame CONSEIL souhaite évoquer trois actions en particulier. En premier lieu, le Fonds de Travaux Urbain, elle s'étonne du fait que peu de fonds ont été consacrés à ce dispositif en 2018 alors qu'une importante communication avait été menée autour de ce sujet, et souhaite désormais le plus grand succès à ce dispositif. Concernant l'action « la mobilité à l'emploi grâce au permis de conduire et à la formation BAFA », elle remarque que les deux dispositifs sont fusionnés, ils touchent une vingtaine de jeunes au total vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Un bilan 2018 révélait que le dispositif « Aide au permis de conduire » était encore peu attractif, quant au dispositif d'aide à l'acquisition du BAFA adopté en juin 2018, Madame CONSEIL estime qu'il était déjà à repenser car il relevait davantage de l'exploitation des jeunes que de l'aide réelle. Elle pense qu'encore une fois ces actions ont fait l'objet de trop de communication. Enfin concernant l'action « Création d'un dispositif d'Orchestre à l'école », son groupe soutient cette démarche. Madame Conseil rappelle que l'association loi 1901 « Harmonie municipale de Loos » a financé l'achat d'instruments, pour plusieurs milliers d'euros, qu'elle prête gracieusement pour la réalisation de ce dispositif à l'école Voltaire". Elle regrette de n'avoir obtenu aucune information préalable sur les 47 500 € consacré à cette action en fonctionnement. Malgré les réserves sur certaines demandes de subventions, son groupe votera pour cette délibération.

Monsieur MUNRO est très sensible en sa qualité d'écologiste à la participation des habitants : sur le FTU, le dispositif est intéressant sur le papier mais en 2018 il n'y a finalement eu aucun projet porté par les habitants des quartiers concernés. Il estime qu'alors que l'on parle de participation citoyenne à Loos, les grands projets sont décidés par le haut. Monsieur MUNRO pense que l'action « Animation et découverte par le numérique »

est intéressante et concerne les Fab Lab, mais ce projet semble modéré car en général les investissements nécessaires sont importants, par exemple une imprimante 3D. Il souhaiterait plutôt que l'on s'intéresse à la précarité de certains Loossois par rapport à l'accès à l'informatique. Il demande ce que la municipalité envisage de faire à Loos pour lutter contre la fracture numérique.

Madame MASQUELIER intervient à son tour sur le dispositif « Aide au permis de conduire », elle pense qu'il est important de savoir si ces jeunes réussissent ces examens et si cela leur permet de débiter leur vie professionnelle. Un bilan serait intéressant pour mesurer si la contrepartie du nombre important d'heures demandées au profit de la Ville est pertinente, et si ces pratiques fonctionnent, il peut être intéressant d'en augmenter le nombre de bénéficiaires. Sur la pratique du numérique, il s'agit aussi de perspectives d'avenir et d'emploi pour les jeunes, mais il y a un besoin d'accompagnement plus spécifique dans ce domaine. Elle votera sans soucis pour cette délibération.

Madame le Maire remarque qu'il s'agit d'une politique sociale de la Ville, qui s'exprime dans toute une série de directions. La Ville va persévérer même si tous ces sujets sont difficiles à mettre en œuvre. Sur le permis de conduire et le BAFA, les jeunes potentiellement bénéficiaires sont repérés par le PIJ. Madame le Maire donne son accord pour qu'un bilan soit présenté en commission municipale qui permettrait d'améliorer la qualité de ces actions et de tirer les conséquences de l'observation de telle ou telle difficulté, pour le futur. Concernant le FTU, il s'agit d'un dispositif encadré réglementairement, et les actions pourront se développer dès 2019 dans ce cadre. Madame le Maire ajoute qu'aucun quartier ne sera oublié pour ce qui concerne l'accès de tous au numérique. Aujourd'hui la population est accueillie « numériquement » dans plusieurs lieux : le PIJ, l'ERJ, l'AREFEP où des ordinateurs appartenant à la Ville sont mis à disposition, le cyber-centre Prévert, le CCAS, le centre Arago. L'idée est de produire un petit Fab Lab à Arago pour des jeunes en rupture de scolarité. Egalement, aux Oliveaux, la future « Maison des Initiatives » accueillera des jeunes au sein de ses locaux pour leur permettre de se former au numérique. Enfin concernant l'action « Orchestre à l'école », Madame le Maire rappelle avoir effectivement remercié les différents participants à cette action : Ville, CRC, Harmonie municipale de Loos... lors du concert inaugural qui s'est tenu en mairie dans la salle du Conseil municipal le 27 mars dernier.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. AMENAGEMENT DE LA FRICHE DANIEL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER AU TITRE DE L'APPEL A PROJET FEDER « NATURENVILLE » 2019**

Madame GRIERE expose que dans le cadre du FEDER, la Région Hauts - de - France et l'Agence de l'Eau Artois / Picardie ont lancé un appel à projet baptisé « Naturenville », dont l'axe 3 du programme opérationnel 2014-2020 prévoit de « Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais », avec un objectif spécifique dédié à l'accroissement de la nature en ville et à la démonstration à travers quelques opérations. La Ville souhaite présenter, une nouvelle fois après un avis défavorable de la Région en 2018, au titre de ce programme le dossier de la transformation de la friche Daniel en un jardin paysager. Ce projet a en effet pour objectif d'offrir un espace de respiration au cœur de ville, par la création d'un espace public de qualité, intégrant désormais une alimentation du plan d'eau par les eaux pluviales et une biodiversité marquée des essences d'arbres locales. Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 683 743 euros HT (frais de maîtrise d'œuvre compris).

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de Naturenville / FEDER d'un montant de 341 871 euros HT, soit 50% du montant total de l'opération, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Madame BALDEYROU rappelle qu'il a toujours été dit que le produit de la vente de la Friche Daniel à Lidl serait consacré à des investissements « verts », tournés vers la nature. Cela ne doit pas empêcher de solliciter des subventions qui, faute de demande par la Ville, iraient à d'autres demandeurs : il s'agit d'une gestion intelligente de la part de la municipalité. Le produit de la vente du terrain sera ainsi notamment investi dans des travaux favorisant les économies d'énergie. Elle remarque qu'il n'y a pas davantage de travaux de dépollution car cela nécessiterait des déblaiements de terres polluées acheminées par camions, ce qui engendrerait une pollution supplémentaire.

Monsieur VERDONCK regrette que le projet final soit en retrait par rapport à ce qui avait été envisagé au départ. Lors de la présentation du projet en commission « éco-ville » spéciale en novembre 2018, il avait émis des doutes sur la possibilité d'aménager un plan d'eau, qui étaient d'ailleurs fondés comme en témoigne l'avis défavorable reçu de la Région en 2018 au titre du premier dépôt dans le cadre du FEDER. Il est à présent sceptique sur la qualité des eaux pluviales récupérées de la partie de voirie gérée par la MEL rue Calmette :

cela va peut-être ajouter de la pollution à celle existante, même si ce dispositif a été approuvé par l'Agence de l'Eau Artois / Picardie. Monsieur VERDONCK estime à présent avoir une meilleure idée du projet, même s'il ne le satisfait pas complètement : son groupe votera pour cette délibération.

Monsieur MUNRO estime que l'on acte aujourd'hui qu'il est bien difficile de dépolluer, le Parc Danel sera donc uniquement un lieu de passage et de promenade. Il pense qu'il y aurait eu moyen de trouver des solutions intermédiaires, en dépolluant à certains endroits et en ajoutant de la terre saine. Ce beau projet a été très atténué mais doit vivre, car il ne sera boisé réellement que d'ici 15 ou 20 ans. Il remarque que le plan ne présente pas les parkings situés rue Calmette et rue d'Ornano, les arbres cachant les zones de stationnement.

Madame le Maire observe qu'en dépit des réserves exprimées, le consensus se dégage autour de ce projet, travaillé entre les services, l'agence de l'eau et la MEL. Le site sera dépollué en fonction de l'utilisation future qui en sera faite. Le démarrage des travaux est prévu pour le début du mois de juin et la livraison estimée pour fin 2019, bénéficiant ainsi prochainement aux Loossois.

### **Adoptée à l'unanimité**

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MEL DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE VIDEO PROTECTION URBAINE – PLAN DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX »**

Monsieur FORNACIARI expose que la Ville de Loos s'est engagée, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Loos-Haubourdin-Emmerin, dans une seconde phase de déploiement de la vidéo protection urbaine, d'un montant total de 185 000 €. Cette opération étant éligible au fonds de concours « schéma directeur métropolitain de vidéo protection urbaine – plan de soutien aux investissements communaux » acté par la MEL, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter ce concours financier métropolitain à hauteur de 50 000 euros (plafond fixé par la MEL). Il est également demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Madame CONSEIL rappelle que lors du Conseil municipal du 13 décembre 2018, Monsieur FORNACIARI avait livré en information un bilan de la vidéo protection : en 2018, dix procédures avaient été effectuées par le service de police municipale avec l'aide de la vidéo protection, essentiellement pour des faits d'infractions routières, et vingt-cinq extractions avaient été ordonnées par le Parquet dans le cadre du traitement des procédures judiciaires. L'intérêt de ce nouvel investissement municipal dans le cadre de la seconde phase de déploiement de la vidéo protection urbaine semble ainsi contestable pour le groupe « Socialistes et personnalités ». Il faut également inclure le coût de la maintenance associée. Madame CONSEIL estime qu'il est beaucoup plus pertinent d'investir davantage encore dans les actions de prévention, de proximité, d'éducation, de formation, plutôt que d'étendre encore ce type de dispositif. Son groupe s'interroge aussi sur le respect de l'information publique qui doit réglementairement être associée à l'installation de la vidéo protection, puisqu'il n'en a jamais fait le constat. Madame CONSEIL souhaite savoir si cet affichage sera prochainement accentué. Son groupe s'abstiendra.

Madame le Maire rappelle que la vidéo protection est apparue à Loos durant la précédente mandature, elle-même était réservée sur son intérêt lorsqu'elle était dans l'opposition. Toutefois le processus engagé en 2014 doit être poursuivi par le lancement de sa deuxième phase pour conserver sa cohérence, il sera donc mené à son terme et ensuite sera achevé. Il y a eu soixante-et-onze demandes de visualisations au commissariat de Lomme avec quatre-vingt-deux heures de recherches en 2018 ; cet outil sert à élucider les faits commis, il est donc utile et peut parfois être dissuasif. A chaque entrée de ville des panneaux indiquent que Loos est placée sous vidéo protection, l'information est donc donnée de manière conforme à la réglementation en vigueur.

### **Adoptée par :**

**31 voix pour :** groupe « Choisir Loos », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)

**1 voix contre :** groupe « Loos Ouverte »

**2 abstentions :** groupe « Socialistes et personnalités de Loos »

## **10. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (SERVICE JEUNESSE ET FAMILLE – CENTRE PREVERT ET MAISON DE L'AMITIE)**

Madame CADART expose qu'eu égard aux besoins de la collectivité, et aux conditions réglementaires et statutaires, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation (1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> échelon) à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 2 septembre 2019 au 31 août 2020 (animateurs diplômés et non – diplômés).

Ces agents auront pour mission d'encadrer les jeunes au Centre Jacques Prévert et à la Maison de l'Amitié.

Madame CONSEIL remarque que les délibérations liées aux ATA sont de plus en plus fréquentes. Suite aux réponses qui lui ont été fournies après les commissions municipales motivant ces recrutements pour des missions d'encadrement au centre Prévert et à la maison de l'Amitié, elle souhaite savoir ce qui se passe dans ces structures pour que des agents veuillent les quitter, et si les recrutements contractuels donneront réellement lieu à des titularisations à terme. Cela fait trois ans que des postes à durée déterminée se développent dans ce service, elle s'interroge sur l'impact quant au suivi des actions d'animation au profit de jeunes Loossois. Son groupe s'abstiendra.

Madame CADART souligne que les structures fonctionnent très bien, il faut cependant être très motivé pour travailler à long terme sur des missions d'encadrement des jeunes.

Madame le Maire relève en effet que l'animation est un métier difficile. Pour ce qui est des effectifs, les contractuels exercent des missions auprès des jeunes un temps mais changent de missions et des titulaires souhaitent parfois muter après un temps dans l'animation. Les demandes des agents sont écoutées lorsqu'ils souhaitent changer de service pour pouvoir exercer d'autres fonctions. Madame le Maire rappelle que la réglementation oblige à adopter une délibération à chaque recrutement en ATA ; aujourd'hui la gestion prévisionnelle des emplois est transparente mais les cas personnels ne seront jamais exposés en séance publique.

### **Adoptée par :**

**31 voix pour :** groupe « Choisir Loos », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)

**3 abstentions :** groupes « Socialistes et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte »

## **11. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (SERVICE ENTRETIEN)**

Monsieur MAERTENS expose qu'eu égard aux besoins de la collectivité, et aux conditions réglementaires et statutaires, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement à temps non complet (32 heures par semaine) d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon, catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 4 avril 2019 au 31 mars 2020.

Cet agent assurera des missions d'entretien des bâtiments municipaux.

Madame CONSEIL indique que dans la même logique que la délibération précédente, il s'agit d'un emploi temporaire à temps non complet. Cette demande d'autorisation de recrutement lui rappelle celle proposée en mars 2018, il faut se demander si ce poste pourrait être pérennisé, et si un poste sera créé lors d'un prochain Conseil municipal pour compléter ce temps de travail. Elle s'abstiendra.

Madame le Maire répond qu'on ne peut pas faire en l'occurrence de prospectives sur ce qui se passera l'année prochaine.

### **Adoptée par :**

**31 voix pour :** groupe « Choisir Loos », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)

**3 abstentions :** groupes « Socialistes et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte »

**12. AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (VACANCES D'ETE 2019 – CHATEAU DE LA PIERRETTE ET CENTRE ANATOLE - FRANCE)**

Madame CADART expose que compte tenu du besoin saisonnier, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement, dans les conditions réglementaires et statutaires, d'agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation, afin de renforcer les effectifs des accueils de loisirs au Château de la Pierrette et au Centre Anatole - France pour la période du 8 juillet au 30 août 2019 (animateurs diplômés et non – diplômés).

**Adoptée à l'unanimité**

**13. AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (VACANCES D'ETE 2019 – PREVERT ET AMITIE)**

Madame CADART expose que compte tenu du besoin saisonnier, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement, dans les conditions réglementaires et statutaires, d'agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation (1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> échelon), afin de renforcer les effectifs des accueils de loisirs municipaux à la Maison de l'Amitié et au Centre Jacques Prévert du 8 juillet au 31 août 2019 (animateurs diplômés et non – diplômés).

Sur cette même période, il est également demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, à temps complet, sur le grade (3<sup>ème</sup> échelon) pour exercer les fonctions de directeur adjoint.

**Adoptée à l'unanimité**

**14. AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (VACANCES D'ETE 2019 – MINI CAMPS)**

Madame CADART expose que compte tenu du besoin saisonnier, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement, dans les conditions réglementaires et statutaires, d'agents contractuels dans le grade d'animateur, afin de renforcer l'encadrement des jeunes lors des mini-camps pour la période du 22 au 28 juillet 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**15. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU BIEN SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTREE AL N°1106 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame le Maire expose que suite à l'autorisation accordée par le Conseil municipal en sa séance du 27 septembre 2018 (délibération n°2018-09-27-17), Madame le Maire a décidé d'exercer au nom de la Ville son droit de préemption sur le bien immobilier cadastré AL n°1106 pour 802 m<sup>2</sup>, situé au 4 rue Léonard Danel et 88 bis rue du Docteur Calmette pour un montant de de 590 000 €.

Il convient désormais de régler les rapports entre la Ville de Loos, nouveau propriétaire du bien, et la société FIPROTEC (étant précisé que la société FIPROTEC est juridiquement détenue par la SAS RG FRANCE), qui louait les lots 1 à 4 de cette acquisition sous l'empire d'un bail commercial en vigueur depuis le 28 mars 2014. Ainsi, dans la mesure où, selon l'intérêt public exposé par la délibération du 27 septembre 2018 susmentionnée, la Ville pourra récupérer à tout moment le bien mis à disposition de l'occupant précaire afin d'affecter le bien en cause à un service public, l'occupation n'est concédée qu'à titre précaire et révocable.

Cette occupation devant par conséquent faire l'objet d'une convention d'occupation précaire, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention d'occupation précaire du bien situé sur la parcelle AL n°1106, annexé à la délibération (en projet) avec la SAS RG France.

La convention prévoit en première partie la résiliation du bail commercial liant précédemment FIPROTEC à son bailleur, et fixe en seconde partie les modalités de l'occupation précaire commerciale entre la Ville de Loos et la société FIPROTEC. Cette convention est établie pour une durée de deux ans à compter de sa prise d'effet. A l'issue de cette première période de deux ans, ladite convention pourra être renouvelée par période d'un an, sur décision expresse du propriétaire. Elle fixe notamment le versement d'une indemnité d'occupation annuelle d'un montant de 32 400 euros TTC.

Enfin il est précisé que la convention d'occupation précaire sera établie par acte notarié rédigé par Maître

Maité Prévost, Notaire, exerçant 1 Boulevard de la République à Loos.

Monsieur VERDONCK avait refusé lors du Conseil municipal du 27 septembre 2018 de donner « carte blanche » pour acquérir une unité sur le périmètre de veille foncière alors adopté. Même s'il approuve la nécessité de relocaliser le CRC et l'école Voltaire, il souhaitait que le Conseil municipal soit consulté sur le lieu choisi pour cette relocalisation, alors que tout lui semblait déjà décidé. Depuis le projet s'est affiné et il en a été utilement discuté en commission « éco -ville ». Aujourd'hui son groupe votera pour cette délibération qui continue le projet par l'autorisation de signature d'une convention précaire avec l'occupant actuel du bâtiment situé sur la parcelle.

**Adoptée à l'unanimité**

## **16. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AE N°372, 373 ET 374 SITUEES A LOOS RUE GALILEE APPARTENANT A PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS – DELIBERATION N°2**

Madame le Maire expose que la délibération du Conseil municipal n°2017-09-28-14 du 28 septembre 2017 approuvait l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section AE n° 372, 373 et 374 d'une contenance de 4 554 m<sup>2</sup>, appartenant à la société Produits Chimiques de Loos (PCL), en vue de l'aménagement de « jardins partagés », sous réserve que le terrain soit compatible avec la destination envisagée. L'assemblée délibérante avait également autorisé Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires afin de signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître Michel Dujardin, Notaire à Lille, et avait décidé que cette immobilisation sera inscrite dans l'inventaire de la ville suivant la valeur réelle du bien telle qu'elle résulte d'un avis des Domaines en date du 30 mai 2016 (22 770 euros).

Or, une étude de sols a mis en évidence des surcoûts générés par des mesures à prévoir pour le projet envisagé. La Ville a ainsi obtenu l'accord de PCL sur la possibilité d'intégrer ce foncier dans le périmètre de l'étude de requalification des espaces extérieurs du quartier Clémenceau, menée en groupement avec Partenord Habitat et la MEL : l'esquisse établie par le maître d'œuvre de l'opération, l'agence « Degré Zéro, Paysage et Urbanisme », a ainsi été présentée en commission éco-ville le 9 février 2019. Ce nouveau projet prévoit les constructions sur les parcelles acquises de 34 à 40 garages, ainsi que d'espaces verts arborés. Il est précisé que les jardins partagés souhaités par les habitants du quartier et prévus par la délibération du 28 septembre 2017 pourraient être aménagés sur la parcelle cadastrée AH 601, espace vert appartenant à Partenord Habitat.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de la destination projetée initialement sur les terrains de la société PCL, et de mettre à la disposition de Partenord Habitat la surface nécessaire à la construction de garages représentant environ 1000 m<sup>2</sup>, étant précisé que dans le cadre de la phase opérationnelle de l'étude en cours, des échanges fonciers entre la ville, la MEL et Partenord Habitat devront être opérés et régularisés.

Monsieur VERDONCK avait approuvé en septembre 2017 l'achat de cette parcelle pour y aménager des jardins partagés. Aujourd'hui il est proposé de modifier l'affectation de la partie de la parcelle située rue Berthelot pour y construire de 34 à 40 garages, ce terrain étant trop pollué pour aménager des jardins. Il relève que la difficulté d'aménager des jardins partagés sur une autre parcelle en pied d'immeuble dépendra de la démolition partielle de la barre « Racine », or aujourd'hui rien n'est finalisé puisque la signature de la convention de démolition a été reportée tant à la Ville qu'à la MEL. Aussi pour le moment, il votera pour cette délibération, mais ne donne pas sa position quant à l'adoption future du protocole de démolition partielle de la barre « Racine ».

Monsieur MUNRO remarque qu'un projet de jardins partagés est remplacé par des garages. Encore une fois la municipalité découvre un terrain pollué, il rappelle que la ville de Loos a bien un passé industriel, même si la pollution sur ce site est plutôt due à des dépôts sauvages de bidons d'huile. Il y avait une association qui gérait ces jardins partagés, mais elle a disparu. Monsieur MUNRO constate que le fait que ces jardins partagés soient finalement aménagés en cœur de quartier au pied des immeubles est une bonne idée.

Madame le Maire observe que le caractère du projet est effectivement complexe et fait l'objet de discussions entre la Ville, Partenord et la DDTM. La Ville avance dans ce projet dans l'attente de l'évolution de ce dossier, et l'objet de cette délibération est bien seulement de modifier l'affectation de cette parcelle achetée pour 1 euro symbolique à la société PCL.

**Adoptée à l'unanimité**

## **17. PASSATION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DE L'ESPACE FRANÇOIS – MITTERRAND / LA FILEUSE**

Monsieur ROUSSEL expose qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour « l'opération de restructuration de l'Espace François Mitterrand » (devenu « La Fileuse ») a été attribué le 12 avril 2016 au groupement d'entreprises BLAQ (mandataire) / HDM / Vincent HEDONT / ART SCENO / ENERGELIO / SL.2EC. La signature d'un avenant à ce marché a par la suite été autorisée par le Conseil municipal en sa séance du 30 juin 2017, afin d'adapter la rémunération du maître d'œuvre ainsi que les modalités de son engagement sur le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet définitif.

Dans le cadre du chantier, démarré en juillet 2017, divers travaux supplémentaires d'amélioration du projet (validés en Commission d'Appel d'Offres) ont été demandés par la Maîtrise d'Ouvrage pour un montant global de 148 278,74 € HT, impactant les lots n°2,4,5,9 et 10 de ce marché de travaux.

De plus, la Maîtrise d'Ouvrage souhaite confier au groupement de Maîtrise d'œuvre une mission complémentaire au marché de base pour la conception et le suivi des travaux de mobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Compte tenu de ces éléments, il convient d'adapter une seconde fois la rémunération du maître d'œuvre. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement dont le mandataire est l'Agence BLAQ Architectures.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à la somme de 754 440.47 euros HT, représentant une augmentation de 22 470.47 € HT (détaillée comme suit : Travaux supplémentaires : 16 088.24 € HT / Conception et livraison de la banque d'accueil et du meuble bar : 4 882.00 € HT / Mission de conseil pour le mobilier de restauration et le mobilier des espaces d'accueil : 1 500 € HT) soit 12.36 % du montant du marché de maîtrise d'œuvre. Il est enfin précisé que l'objet du marché est inchangé et que cet avenant ne bouleverse pas l'économie du marché.

Monsieur VERDONCK observe que cette délibération permet de faire le point sur les derniers travaux envisagés à La Fileuse, le coût de la réhabilitation de cet équipement sera de plus de 7 millions d'euros au total. Son groupe avait voté contre les avenants aux marchés de travaux. Les nouveaux travaux sont certes modestes, désormais autant les réaliser, mais pour aller dans le droit fil de ses votes antérieurs et pour rappeler son opposition au changement de nom de la salle de spectacle, son groupe s'abstiendra sur le vote de cette délibération.

Monsieur MUNRO estime qu'au même titre sur la démolition de la Tour Kennedy, cette réhabilitation de l'équipement culturel traduit la volonté de la municipalité de détruire les bâtiments datant des années 1970. Ce bâtiment a été entièrement repensé, il est logique qu'il y ait des surprises au moment de sa reconstruction mais les travaux présentés par cette délibération auraient pu être envisagés. La Fileuse commence à coûter cher, il s'abstiendra.

Madame MASQUELIER espère qu'il s'agit de la dernière délibération ajoutant un coût supplémentaire à ce nouveau bâtiment, elle s'étonne de ces nouveaux travaux supplémentaires qui ont été oubliés du projet initial. Comme à chaque délibération supplémentaire, même si pour celle-ci le coût des travaux supplémentaires n'est pas très élevé, elle s'abstiendra.

Monsieur ROUSSEL met l'opposition au défi de trouver une commune ayant mené une réhabilitation de cette ampleur sans avenant. Il ne s'agit pas que de construire un bar, cela est plus complexe : il regrette d'ailleurs que toutes ces questions n'aient pas été posées en commission « éco-ville ».

Madame le Maire observe effectivement que la banque d'accueil du rez-de-chaussée et le bar de la salle Michel-Degand seront intégrés au marché de maîtrise d'œuvre car la conception et le suivi des travaux de mobilier sont également assurés par l'architecte qui réalise la réhabilitation de cet équipement : il est le mieux placé pour dessiner ce nouveau mobilier qui deviendra un immeuble par destination de « la Fileuse ».

### **Adoptée par :**

**27 voix pour** : groupe « Choisir Loos »

**7 abstentions** : groupes « Socialistes et personnalités de Loos » et « Loos Ouverte », Madame MASQUELIER, Monsieur GRUSZCZYNSKI, Madame ROUSSEL et Monsieur PLANQUE (représenté)

## **QUESTION ORALE**

Madame CONSEIL a déposé une question orale par courriel du 29 mars 2019, portant sur le fonctionnement administratif et financier du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC). Elle demande si un registre d'inventaire existe au CRC, intégrant son parc instrumental, s'interroge sur l'identité de son ordonnateur et sur l'éventuelle réactualisation de ce registre chaque année depuis 2014.

Elle pose également une série de questions sur les modalités de gestion des locations d'instruments de musique au CRC. Elle souhaite savoir depuis quand le CRC loue des instruments aux élèves, et demande qui est responsable de cette location, est habilité à établir le contrat de location, remettre l'instrument, gérer les chèques et préciser à quel ordre ceux-ci doivent être libellés.

Concernant la question de l'existence d'un registre d'inventaire du CRC intégrant son parc instrumental, Madame le Maire répond que ce registre a effectivement été repris et informatisé lors de la nomination du directeur du CRC en février 2010, avec les éléments dont il avait connaissance. Cet inventaire ne concerne que l'investissement et reprend le nom de l'instrument, sa marque, son numéro de série, quand il existe, son modèle, sa valeur et sa date d'acquisition. Elle précise que pour le fonctionnement, sont repris au titre de l'inventaire : les contrats des artistes invités, les réparations, les locations de piano, les achats de partitions, etc... En revanche les fournitures périssables ne sont pas enregistrées: anches, huiles, ressorts, petits matériels dégradables, etc... L'ordonnateur est le directeur de l'établissement, en sa qualité de responsable du parc instrumental. Dès 2010, l'inventaire a été réactualisé à chaque mouvement d'instrument, achat, sortie pour prêt ou location, hors service, remplacements de coussins, archets ou mèches pour les cordes, et réparation diverses effectuées (déblocage de pompes, soudure pour les cuivres, ...). Les nouveaux instruments ne sont enregistrés qu'une fois livrés, avec facture à l'appui.

Madame le Maire répond ensuite aux questions concernant les modalités de gestion des locations d'instruments de musique du CRC. Le système de location des instruments de musique aux élèves du CRC a été mis en place, suivi, pérennisé, et géré par l'actuel « vice-président en exercice et président d'honneur » de l'Harmonie municipale de Loos. L'encaissement était effectué par les directeurs successifs du CRC. Depuis la mise en place des locations, les directeurs successifs du CRC en ont la responsabilité sur directives du président de l'harmonie municipale de Loos.

Sur la question de savoir qui, au sein du CRC, est habilité à établir un contrat de location pour un instrument du conservatoire, remettre cet instrument, réceptionner les chèques de location et préciser à quel ordre ceux-ci doivent être libellés, Madame le Maire rappelle que ces pratiques existent depuis bien avant 2014, et étaient alors bien connues du Maire et de la municipalité. En revanche, dès qu'elle a eu connaissance de ce système, elle a souhaité que des investigations soient menées afin de démêler les fils d'une gestion paraissant bien opaque. Ainsi le directeur du CRC l'a informée qu'il avait l'obligation de ne prendre que des chèques au nom de l'Harmonie municipale. A son arrivée il a négocié le fait de pouvoir régler en plusieurs fois et de faire des remises (au prorata) en cas de location en cours d'année.

Madame le Maire souligne que ces pratiques semblent inappropriées, c'est pourquoi il lui est apparu nécessaire, comme elle l'a fait dans plusieurs domaines depuis l'arrivée de son équipe en 2014, de remettre de l'ordre dans cette gestion en clarifiant les rapports entre le service **municipal** du CRC et l'**association** « Harmonie municipale de Loos ».

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 22h30.**

Le secrétaire de séance,

Matthieu MONTIGNIES

Le Maire,

Anne VOITURIEZ